

DOSSIER INSCRIPTION CLUBS

FUTSAL



L'ADHERENT

Nom Prénom

Ville Code postal

E-Mail

Téléphone fixe Téléphone portable

L'ADHESION

Situation		Cocher selon votre situation	Mode de règlement
Salariés ou retraités	20€	<input type="checkbox"/>	
Demandeurs d'emplois, RSA* ou jeunes (-18 ans)	11 €	<input type="checkbox"/>	

*Merci de présenter un justificatif

LA COTISATION

50€ l'année

Le paiement de l'activité peut être échelonné sur plusieurs mois, la Maison des Jeunes et de la Culture récupère la totalité des chèques. Les chèques seront remis à la banque en milieu de chaque mois

Merci de votre compréhension

Paiement	Montant	Mois d'encaissement	N° du chèque et nom de la banque
1		Septembre 2023	
2		Octobre 2023	
3		Novembre 2023	
4		Décembre 2023	
5		Janvier 2024	
6		Février 2024	
7		Mars 2024	
8		Avril 2024	
9		Mai 2024	
10		Juin 2024	

Merci d'inscrire au dos du chèque le nom de l'activité et le mois d'encaissement



Maison des Jeunes et de la Culture du Saint Gaudinois



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CLUBS D'ACTIVITÉS

Saison 2023/2024

- 1** L'admission aux activités de la MJC se fait par inscription. L'adhésion annuelle à la MJC est obligatoire et implique l'acceptation du présent règlement. Elle est valable de septembre à août et pour toute autre activité de la MJC. Elle comporte une assurance pour la ou les activité(s) pratiquée(s) au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture.
- 2** Le règlement à un club d'activité peut cependant être échelonné en plusieurs paiements : les chèques seront rédigés à l'ordre de la MJC et seront alors encaissés en milieu de chaque mois (Septembre à Juin) ou si l'encaissement doit se faire impérativement à une date précise, inscrire celle-ci (comprises entre le 1er septembre 2023 et le 30 juin 2024) à leur dos.
- 3** Toute activité commencée est due. Exceptionnellement, des remboursements pourront être effectués sur présentation d'un certificat médical justifiant d'un arrêt supérieur à un mois. Le remboursement se fera alors au prorata de temps d'absence et 10% de la somme à rembourser sera conservée pour frais de gestion.
- 4** Pour les activités sportives, un certificat médical doit être fourni au moment de l'inscription (Canoë kayak).
- 5** Les participants ont la possibilité de venir à un seul cours d'essai gratuit à l'issue duquel ils devront s'inscrire s'ils souhaitent pratiquer cette activité.
- 6** Les cours débutent la troisième semaine de septembre et sont assurés jusqu'à la dernière semaine de juin. Pour la plupart des clubs, les vacances sont les mêmes que celles imposées par l'Éducation Nationale.
- 7** En cas d'absence d'un intervenant, le cours sera reporté, sauf cas exceptionnel. En cas d'absence prolongée, la MJC avec l'intervenant, organisera si cela est possible un remplacement de celui-ci. En cas d'impossibilité temporaire pour la MJC d'assurer les cours, l'adhérent accepte tout moyen de substitution qui lui sera proposé (cours en ligne, report durant les vacances ...)
- 8** La MJC du Saint-Gaudinois peut décider d'arrêter un cours si le nombre de participants est insuffisant. Les participants seront alors remboursés au prorata temporis.
- 9** La MJC du Saint-Gaudinois ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol des effets personnels.
- 10** Les adhérents sont tenus de respecter les locaux et le matériel.
- 11** La MJC du Saint-Gaudinois n'est pas responsable des adhérents en dehors des heures des activités auxquelles ils sont inscrits.
- 12** Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure un adhérent dont l'attitude porterait préjudice à d'autres enfants ou adultes ou qui ne respecterait pas le présent règlement.

Je soussigné(e) _____, adhère au club, avoir pris connaissance et accepte des termes du présent règlement.

Date et Signature

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE CARTE «ASTUCE»

REPLIR LES ZONES NON-GRISEES EN MAJUSCULE ET AU STYLO BILLE

La MJC utilise les données recueillies sur ce bulletin pour réaliser votre inscription et vous informer.
 Le Règlement Général sur la Protection des Données vous permet d'exercer un droit d'accès et de modification.

La MJC

Date d'inscription
 [] [] / [] [] / [] [] [] []

N° de la MJC [] [] [] []

N° Carte

N° Famille

Renouvellement Nouveau

Validité [] [] [] []

L'Adhérent - adresse

Nom

Prénom

Représentant légal adulte (obligatoire pour un adhérent mineur)

Adresse

.....

.....

L'Adhérent - informations complémentaires

tél. Domicile

tél. Portable

tél. Bureau

mél.

@

J'accepte de recevoir toutes les informations concernant la MJC

Homme / Garçon Femme / Fille

Date de naissance

Profession

Code profession (à remplir par la mjc) [] [] []

Bénéficiaire du RSA CAF

Les Activités

1 [] [] [] [] - [] [] [] []

2 [] [] [] [] - [] [] [] []

3 [] [] [] [] - [] [] [] []

4 [] [] [] [] - [] [] [] []

5 [] [] [] [] - [] [] [] []

Règlement

Chèque(s) Espèces CB

En fois

Autres cas

.....

Autorisation parentale

Le représentant légal de l'adhérent l'autorise à adhérer et à pratiquer les activités de la MJC et déclare :

- autoriser la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident : oui - non

- l'autoriser à partir seul après son activité : oui - non

Signature pour tous les adhérents précédée de la mention «Lu et approuvé»

(Pour les mineurs, signature du représentant légal)

A Le